

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE3^{ème} séance de l'année 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.04.03/408

Mercredi 19 avril 2017

**Modification du plan de financement
pour la réalisation des travaux d'assainissement
au niveau de la rue FENGAROL
à Pointe-à-Pitre,
en vue du transfert des eaux usées collectées vers
la station d'épuration de Pointe à Donne**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 19 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 11 avril 2017.

Présents : 28

Président

M. Eric JALTON

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

M. Fabert	MICHELY
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Alberta	ALBERI
M. Justin	DESSOUT
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Jean-Luc	CELIGNY
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
M. Jocelyn	LEREMON
M. Alix	NABAJOTH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO

Excusés représentés : 5

Vice-Président:

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE
M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Corinne PETRO
Procuration à Mme Claudine CHALUS

Autres Conseillers Communautaires:

M. Harry DURIMEL
Procuration à M. Jean-Charles SAGET
M. Denis BERNADOTTE
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 3

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 14

Vice-Présidents :

Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Max CELIGNY - M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA - Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy CIRANY - M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE

25 AVR. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.04.03/169 du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2015 approuvant le projet technique pour la réalisation des travaux d'assainissement en vue du transfert des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Pointe à Donne;
- VU la délibération n°2016.04.04/281 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 portant vote du Budget primitif Assainissement 2016;
- VU la délibération n°2016.06.07/291 du Conseil Communautaire du 22 juin 2016, approuvant le plan de financement de l'opération pour la réalisation des travaux d'assainissement en vue du transfert des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Pointe à Donne;
- VU la délibération n°2016.11.10/336 du Conseil Communautaire en date du 3 novembre 2016, modifiant le plan de financement de l'opération pour la réalisation des travaux d'assainissement en vue du transfert des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Pointe à Donne et portant demande de subvention;
- VU la délibération n°2017.04.03/406 du Conseil Communautaire du 19 avril 2017 portant vote du Budget primitif Assainissement 2017;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1– De modifier l'article 2 de la délibération n°2016.11.10/336 du Conseil Communautaire votée le 3 novembre 2016, afin de prendre en compte l'application de la forfaitisation des recettes générées par l'opération « *Réalisation des travaux d'assainissement au niveau de la rue FENGAROL à Pointe-à-Pitre en vue du transfert des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Pointe à Donne* », en adoptant le plan de financement de l'opération, selon la répartition suivante :

Financeurs	Taux %	Montant
Europe (PO FEDER 2014-2020)	44,60 %	730 781,00 €HT
Etat (Onema)	27,30%	446 145,00 €HT
Office de l'Eau	28,10%	460 000,00 €HT
Total éligible FEDER	100,00%	1 636 926,00 €HT

CAP Excellence – Recettes générées par l'opération (forfait)		545 642,00 €HT
CAP Excellence	Dépenses non éligibles	117 432,00 €HT
Total de l'opération		2 300 000,00 €HT

ARTICLE 2- D'approuver les subventions demandées à l'ONEMA et à l'Office de l'Eau et d'autoriser le Président à solliciter le FEDER (PO 2014-2020).

ARTICLE 3- que l'article 1 de la délibération n°2016.06.07/291 du Conseil Communautaire votée le 22 juin 2016 et l'article 2 de la délibération n°2016.11.10/336 du Conseil Communautaire votée le 3 novembre 2016 se rapportant à l'approbation du projet technique, restent inchangés.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 25 AVR. 2017